

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 janvier 2021

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, BULIN Berangère, CARON Laetitia, CATHERINE-BONNICI Julie, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, GIROD Emmanuelle, HAEGELIN Mathieu (arrivée à 21 h 30), HARNAL-BEREIZIAT Maryline, JOLY Olivier, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, THEVENARD Béatrice, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

Excusés : LAURENT Yannick, PUVILLAND Christophe

Secrétaire de séance : Laetitia CARON

Convocation et affichage : 8 janvier 2021

Madame le Maire présente ses vœux à l'assemblée. Les membres présents se joignent à elle pour soutenir par la pensée, deux conseillers rudement touchés par des épreuves de la vie en ce tout début d'année.

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé (une abstention pour absence)

Présentation modules aquatiques base de loisirs la Grange du Pin

Monsieur HUGUET, le gérant de l'accrobranche et de l'activité paddles a sollicité la commune pour obtenir l'autorisation d'installer sur le plan d'eau des modules aquatiques. Ce projet consiste en l'installation de jeux gonflables sur le plan d'eau, pendant les mois d'été, afin d'étoffer l'offre d'activités ludiques sur le site.

Mais, suite aux conditions économiques actuelles, ce projet est pour le moment reporté. Ce point sera étudié lors d'un prochain conseil.

Antennes Orange

Par délibération du 17 septembre, le conseil municipal avait donné son accord pour l'installation du pylône de téléphonie Orange sur l'ancien stade de Cuisiat. Depuis, suite aux rencontres avec les habitants, de nombreux échanges ont eu lieu avec le prestataire d'Orange, M. Bonicel de l'entreprise ITASRA car le site proposé en septembre ne convient pas. En effet, le pylône serait dans le champ de vision très proche des premières habitations, et les habitants concernés sont farouchement contre l'installation de ce pylône dans cette zone. Ensuite, esthétiquement, le pylône ainsi implanté à l'entrée du village de Cuisiat gâcherait fortement l'aspect visuel du village et plus loin, la vue sur les monts.

C'est pourquoi, depuis septembre, plusieurs autres sites ont été proposés à M. Bonicel, afin d'éloigner ce pylône du centre du village, tout en permettant une couverture suffisante telle que prévue dans le cadre du New Deal. Un emplacement vers l'étang des Pilles ou la Grange du Pin ne permettrait pas une couverture optimale. Une autre proposition sur un terrain adossé à la forêt, proche de l'Adapei a été faite. La position de la commune n'est pas d'interdire l'installation de ce pylône, car une meilleure couverture est absolument nécessaire mais l'idée est de l'éloigner du centre de Cuisiat pour des questions d'esthétisme évidentes.

Malgré les efforts de la commune et le désaccord pour le site retenu par Orange, fin décembre, le DIM (Dossier Information Mairie) correspondant à cette implantation, qui ne convient pas, a été reçu.

Dès réception du DIM par mail de la part de M. Bonicel, il lui a été signifié que la commune n'acceptait pas le site tel que présenté dans ce dossier.

La préfecture, dans un courrier adressé à l'association VIS, semble confirmer cette implantation sans tenir compte des arguments avancés. Une réponse a été faite par retour en expliquant que du côté de la commune, ce dossier n'était pas accepté en l'état.

Afin de signifier clairement le désaccord de la commune, il est demandé au conseil municipal d'annuler la délibération du 17 septembre afin d'arrêter le processus et de refuser le DIM correspondant à cette implantation. Comprenant tout-à-fait la nécessité d'installer des antennes de téléphonie mobile pour desservir les habitants de Cuisiat, l'objectif est de trouver un autre site, répondant aux exigences réciproques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- annule la délibération du 17 septembre 2020
- refuse l'installation projetée sur l'ancien stade de Cuisiat
- demande qu'un meilleur site soit trouvé afin de satisfaire à la couverture de téléphonie mobile tout en préservant l'aspect esthétique des villages.

Subvention Centre de Loisirs

Lors du vote du budget 2020, la Treffortine avait déposé une demande de subvention d'un montant exceptionnel de 28 000 €. Ce montant était expliqué du fait de la baisse de fréquentation et de la diminution des aides de la CAF. Les charges de personnel de l'Association sont importantes et incompressibles, et le coût des transports est très élevé. L'association a augmenté ses tarifs mais malgré tout, le déficit n'a pu être comblé. En février, le conseil avait décidé de verser une subvention de 22 000 € et de refaire un point financier pour savoir s'il fallait verser le 6 000 € supplémentaires.

En juillet le bilan financier annonçait un déficit prévisionnel de 12 000 €. Un nouveau bilan a été fait en fin d'année. Malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire, l'activité a été bien meilleure au 2^{ème} semestre et le déficit a pu être ramené à 1 325 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention complémentaire de 1 325 € afin de combler le déficit de l'association.

Une nouvelle rencontre est prévue en février prochain pour déterminer la subvention 2021.

Olivier JOLY souligne que sans l'aide communale (subvention et mise à disposition de personnel), l'association aurait beaucoup de difficulté à fonctionner, il suggère que les responsables se rapprochent de l'AGLCA qui dispose d'un service gratuit « d'audit ». Un avis extérieur pourrait peut-être permettre de trouver des solutions d'économie. Mme le maire

souligne l'importance de cette association qui participe au service public et qu'il est normal de soutenir. Cette structure est gérée par des parents volontaires qu'il ne faudrait pas démotiver. La piste de l'audit AGLCA leur sera toutefois suggérée.

Concernant la cantine, l'entreprise SER qui confectionne les repas a demandé à l'association de l'aider à passer le cap de l'année 2020 en la sollicitant pour un reste à charge de l'ordre de 12 000€ correspondant à des frais fixes. En effet, du fait du confinement, le nombre de repas sur l'année a été bien inférieur au nombre prévu par le contrat. Une rencontre a eu lieu entre les responsables de la société, de la cantine et Mme le Maire et la demande d'aide, après négociation, a pu être ramenée à 3 000 €. Sachant que la collaboration avec cette entreprise est plutôt fructueuse, et que le service rendu est très apprécié, que ce soit par les parents, les membres de l'association, et les élus, un avis favorable a été rendu pour prendre en charge une partie du reste à charge. L'association de la cantine est actuellement en mesure de prendre en charge ce surcoût de 3 000 € sans aide financière de la commune. Mme le Maire tient à remercier les membres de l'association pour leur implication dans la fourniture de ce service bien apprécié de tous. Le bilan financier pourra être revu en cas de besoin.

Equipements des services techniques

Il a été décidé d'acquérir

- des racks pour un montant de 6 651 €
- une nouvelle tête d'épaveuse pour un montant de 10 926 € (l'autre trop grande sera gardée en réserve)
- un nouveau véhicule pour le chef d'équipe (boxer Peugeot) pour un montant de 25 600 € TTC, en remplacement du véhicule actuel, en fin de vie qui sera repris pour un montant de 1 500 €.

Point sur les travaux

Grange du Pin : les travaux ont commencé le 4 janvier 2021. L'entreprise de travaux a commencé par les parkings, des sondages doivent être réalisés pour vérifier les fondations. Les chemins piétonniers ont légèrement été simplifiés, compte-tenu des niveaux de terrain différents. La construction des gradins a également débuté. Des réflexions sont en cours sur l'aménagement de la terrasse bois au niveau de l'accueil. Le choix des arbres a été fait lors d'une visite aux Pépinières SOUPE. La prochaine réunion de chantier est prévue le 15 janvier. La sécurité incendie du site est également à l'étude. L'idée de pomper l'eau dans le plan d'eau n'est pas suffisante, il sera sans doute nécessaire d'avoir un poteau incendie associé à une poche. Une réunion avec le syndicat des eaux est prévue prochainement.

Les Mousserons : Les travaux seront lancés le 18 janvier pour se terminer fin mars

En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, initialement, il était prévu une installation hybride permettant 9 kW en autoconsommation et 91 kW en vente directe. Les critères ayant été modifiés, sur conseil du bureau d'études, il a été décidé de passer à 100% d'autoconsommation avec revente du surplus.

Avec cette solution, la production reste sensiblement la même avec le même nombre de modules. Mais le rendement est légèrement meilleur : un seul onduleur au lieu de 2 (les gros onduleurs ont un meilleur rendement que les petits). Il y aura également moins de maintenance. Le coût de raccordement est largement inférieur : 20 000 € pour une installation hybride contre 2 000 € pour l'autre solution.

Le dossier complet de cette présentation chiffrée est disponible en mairie et sera joint à ce compte-rendu.

Subvention toiture :

Le service urbanisme se rendra sur place pour vérifier les travaux. Le point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Maîtrise d'œuvre salle des sports

Suite à consultation, le jury s'est réuni vendredi 8 janvier pour faire un choix parmi les 23 candidatures reçues. 4 cabinets ont été retenus :

- Gerbe (Bourg en Bresse)
- Cartellier (Bletterans)
- B-cube (Lyon)
- Atelier Passerelle (Lyon)

Le choix s'est fait sur la base de leurs références et de leur lettre de motivation.

Ces 4 cabinets seront reçus par le Jury le 17 février pour présentation de leur projet, dans l'objectif de n'en retenir qu'un. L'étape suivante sera l'élaboration du projet avec le cabinet retenu. Pour mémoire, les travaux se dérouleront courant de l'année 2022 pour une durée de plus d'un an.

Tour des commissions

Communication : les bulletins ont été distribués. Mme le Maire remercie les personnes qui ont travaillé sur le bulletin qui a pu être distribué très rapidement. Un grand merci à tous.

Assainissement : une réunion a eu lieu le 13 janvier avec les services de la CA3B et du Département pour le plan d'épandage des boues de la station épuration.

Commerces : une visite des locaux de l'ancienne pizzeria de Cuisiat a été organisée pour l'implantation future d'un commerce sur Cuisiat. Un maître d'œuvre va être consulté pour rénover les locaux et les proposer rapidement pour un projet commercial.

Culture : le programme de la saison culturelle hivernale a été finalisé. Malheureusement, compte-tenu des mesures sanitaires, le spectacle prévu le 31 janvier doit être reporté à une date ultérieure. De même, le spectacle organisé en partenariat avec l'association Mille pattes et Résonance contemporaine (l'oracle de papier) doit être annulé et sera revu sous une autre forme. Il y a de grandes incertitudes quant à la reprise, le spectacle de février sera certainement repoussé lui aussi. Néanmoins, les membres de Résonance contemporaine sont heureux de pouvoir continuer de répéter grâce à la mise à disposition des salles par la mairie.

Tourisme : un concert sur le plan d'eau est programmé sur le dernier week-end de juillet dans le cadre des « Vendredis du Revermont ». La participation financière de la commune serait de fournir les repas et l'hébergement en camping des artistes. L'organisation et le financement sont assurés par les services de la CA3B. Une participation au chapeau sera demandée aux spectateurs.

Environnement : la commission se réunira le 21 janvier pour faire le point sur l'enquête mobilité menée sur la commune et sur la sécurisation des cheminements piétons entre les villages.

Bois : 17 affouagistes se sont vus attribués un lot. En ce qui concerne la restructuration foncière, la commission se réunira le 28 janvier. Le géomètre présentera un 1^{er} découpage qui après l'accord de la commission sera soumis aux différents propriétaires.

Ambroisie : afin d'être plus efficace, il serait judicieux de trouver des référents plus locaux sur les différents villages. Il faudrait également prendre en charge le problème de la renouée du Japon et des frelons asiatiques. Nathalie AGOSTINI se porte volontaire pour Montmerle. Jean-Louis REVEL, Christophe PUVILLAND, Jean Paul CORDENOD se chargeront du village de Pressiat. Une annonce sera passée dans la presse pour trouver d'autres volontaires parmi la population.

Montmerle : le rendu de l'étude sur les eaux pluviales de Montmerle est prévu le 21 janvier à 14h, en visio-conférence.

Questions diverses

Syndicat de distribution d'Eau Potable BRESSE SURAN REVERMONT : R. MARECHAL expose le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable pour l'exercice 2019 qui a été présenté lors du Comité syndical du 30.09.2020. Cette nouvelle entité regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2019, les 4 anciens syndicats des eaux : Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et St Amour – Coligny. Le nombre d'abonnés est de 20 505 sur 47 communes, pour 1161 kms de réseaux. Le syndicat assure la gestion de la ressource en eau potable et réalise l'ensemble des travaux d'extension, renouvellement et renforcement du réseau et des installations. Les bureaux se trouvent à Marboz, il est présidé par le Maire de Pirajoux (M. Noël PIROUX). Le rapport complet est consultable en mairie et sera joint à ce compte-rendu.

Annulation des loyers de janvier : Mme le Maire propose d'annuler les loyers pour les structures qui sont fermées par décision gouvernementale dans le cadre de la crise sanitaire. Pour ce mois de janvier, sont concernés : l'espace Chrysalide et l'Embellie. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Vandalisme : suite aux dégradations des sanitaires publics, Mme le maire évoque la possibilité d'installer une ou plusieurs caméras de surveillance. Une rencontre avec la gendarmerie à ce sujet est prévue le 20 janvier, pour avoir davantage d'informations sur ce dispositif qui est très encadré. Elle demande l'avis du conseil municipal quant à cette démarche qui va à l'encontre de sa vision d'une société où il fait bon vivre ensemble. Mais devant les répétitions de ces actes de vandalisme qui coûtent très cher à la collectivité, une solution dissuasive doit être trouvée. Le conseil n'est pas hostile à cette réflexion mais la mise en place de caméras ne résoudra pas les problèmes qui risquent de se déplacer. Ces actes sont souvent le fait de bandes de jeunes mineurs. Quand les fautifs sont retrouvés, des rencontres avec les parents sont organisés, mais force est de constater que cela ne sert pas à grand-chose. Malgré la bonne volonté des élus, on reste souvent démunis. Mme le maire poursuivra donc ses réflexions sur le sujet avec l'aide de la gendarmerie avant de faire une proposition plus avancée devant le conseil.

Free mobile : installée sur un pylône à Lucinges, la société Free informe de l'introduction dans les prochaines semaines de la norme 5G sur son réseau 4G (partage de la bande de fréquence 700 MHz), afin de préserver la qualité du service 4G, et de répondre à la demande des abonnés qui ont fait le choix de s'équiper d'un terminal compatible avec la 5G.

INSEE : Population totale de la commune : 2 629 habitants, se répartissant comme suit :

- Treffort : 1 755
- Cuisiat : 609
- Pressiat : 265

CCAS : Mme le maire remercie les membres du CCAS pour la confection et la distribution des colis aux seniors. Malgré quelques erreurs sur la liste (qui ont pu être rectifiées depuis), les personnes ont été contentes d'avoir des visites et de pouvoir échanger à l'occasion de cette distribution. L'opération « Prenons soin de nos anciens » a également été très appréciée. La plupart des personnes contactées n'ont fait remonter aucun besoin particulier mais ont apprécié ces appels. Un grand merci à tous pour cette implication.

Vœux : la cérémonie traditionnelle est annulée à cause de la situation sanitaire actuelle. Afin de présenter les vœux de la municipalité, une vidéo de moins de 4 minutes a été tournée. Elle sera complétée par un diaporama présentant les principaux projets de la commune. Ces 2 supports seront mis en ligne sur la page facebook et le site de la commune. Ils seront également consultables sur le tableau d'affichage digital situé au rez-de-jardin de la mairie.

Prochaine réunion : Jeudi 25 février – 20 heures

La séance est levée à 22 h 35